

Ecole Doctorale IAEM Lorraine

Compte rendu de la réunion du conseil du 16 mars 2023

Salle des actes (FST) et visio-conférence (avec TEAMS) de 14h à 17h30

Présents (statutaires) : François CHAROY, Emmanuel JEANDEL, Melika HINAJE, Souad BOUTAGUERMOUCHET, Aurore TRANCHINA, Nathalie SAUER, Frédéric ROBERT, Patricia VENTURIN représentant Bruno LEVY, Ana Margarita RODRIGUEZ CORDERO, Marouane BEN-AKKA, Virgile BRODU, Gustave BAINIER, Rezak AYAD (visio Teams).

Présents (invités) : Eric TOUSSAINT représentant Jean-Yves MARION (Dir. Loria), Didier WOLF (Dir. CRAN), Freddy ODILLE représentant Jacques FELBLINGER (Dir. IADI), Yves LAPRIE (Directeur pôle AM2I), Maxime GROSSO, Jérémy DOUSSELIN

Procuration

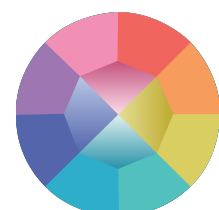
Melika HINAJE porteuse de la procuration de Philippe POURE

Frédéric ROBERT porteur de la procuration de Victor NISTOR

Nathalie SAUER porteuse des procurations de Éric LEVRAT et de Manuel FENDLER

Ordre du jour

1. Résultats du vote et présentation des nouveaux élus doctorants
2. Informations diverses – bilan de l'année 2022
3. Retour sur le rapport d'évaluation Hcéres
4. Montant de l'aide accordée aux laboratoires pour les soutenances de thèses (vote formel)
5. Modification du vade-mecum des règles de fonctionnement de l'ED en lien avec la promulgation de l'arrêté du 26 août 2022 (vote formel)
6. Proposition de remplacement d'une personnalité extérieure du conseil (vote formel)
7. Temps de parole donné aux élus doctorants
8. Questions diverses



1. Résultats du vote et présentation des nouveaux élus

Les dernières élections dataient du 12 octobre 2020. De nouvelles élections ont été organisées selon la calendrier suivant : appel à candidatures le 28 novembre 2022 pour un dépôt avant le 21 décembre ; constat d'un manque de candidatures et sollicitation des responsables de commissions de mention pour mobiliser les doctorants ; report de la date de dépôt au 18 janvier 2023. Six couples de candidatures titulaire/suppléant ont alors été reçues :

Automatique

Gustave Bainier / Maxime Grosso

Informatique

Camille Lemièrre / Thomas Bagrel

Camille Lanuel / Ana Margarita Rodriguez Cordero

Mathématiques

Virgile Brodu / Jérémy Dousselin

Electronique-Electrotechnique

Yanis Laib / Thomas Marcand

Marouane Ben-Akka / Adrien Bourennane

Les élections se sont déroulées par voie électronique en utilisant les services d'ADUM du 6 au 10 février. Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'électeurs inscrits : 306
- Nombre de votants : 100
- Nombre de vote exprimés : 85
- Participation : 32,68%

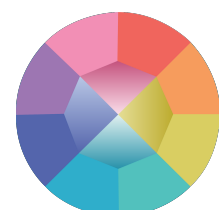
Résultats du vote

- Automatique :
Gustave Bainier / Maxime Grosso (21 voix)
- Informatique :
Camille Lanuel / Ana Margarita Rodriguez Cordero (31 voix)
- Mathématiques :
Virgile Brodu / Jérémy Dousselin (9 voix)
- Electronique-Electrotechnique :
Marouane Ben-Akka / Adrien Bourennane (6 voix)

Félicitations et bienvenue aux nouveaux élus. Didier Maquin demande aux présents de bien vouloir se présenter devant le conseil.

2. Informations diverses – Bilan 2022 de l'ED IAEM

Le support de présentation contient des liens internet cliquables permettant d'obtenir des informations complémentaires sur ces points d'informations :



- Mise à disposition du guide du comité de suivi par le RNCD
- Campagne nationale contrats doctoraux handicap (20 mars 2023)
- Contrats doctoraux d'établissement (2023-2024)
Pas de changement (100 CD répartis au sein des pôles)
Modification répartition à partir de 2024 (prise en compte abandon)
- Formations supplémentaires en anglais (nouvelles dispositions 2023) certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES)
- Cérémonie de remise de diplômes de doctorat 2022, 2 décembre 2022
- Journée scientifique en IA, 28 février 2023
- Doctoriales 2023, 17-23 avril
- Concours ma thèse en 180s, 2 mars\$
Cette année deux finalistes étaient des doctorantes inscrites à l'ED IAEM Lorraine
Anouk Rago, IECL et Céline Treuillier, Loria
Céline Treuillier a reçu le 3ème prix du jury, félicitations !
- 5ème édition de la semaine de la Recherche, 25-29 septembre 2023

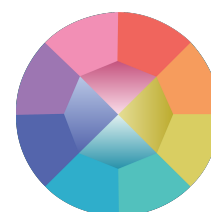
Point sur les effectifs actuels

EFFECTIFS des inscrits en 2022-2023 au 13 mars 2023							
	Info	Auto	Maths	GE	SE	SA	TOTAL
1A	31	24	8	5	3	1	72
2A	40	30	12	3	1	1	87
3A	39	27	8	4	4	0	82
4A	34	10	6	4	3	0	57
5A	12	2	3	0	2	0	19
6A	2	0	0	0	0	0	2
TOTAL	158	93	37	16	13	2	319

On observe des effectifs en léger recul par rapport à l'année 2022 (356 en mai 2022). Cela s'explique par un nombre d'inscrit en première année en diminution et le fait que 94 thèses ont été soutenues au cours de l'année 2022, ce qui est un chiffre élevé au regard des moyennes des années antérieures.

Répartition

	Année civile 2022		Année Universitaire 2022-2023			
	# de soutenances		# de 1ère inscription		# total d'inscription	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
U. Lorraine	78	16	50	20	231	83
CentraleSupélec	0	0	0	2	2	3
Total	78 (83%)	16 (17%)	50 (69%)	22 (31%)	233 (73%)	86 (27%)
	94		72		319	



Nature des financements

Université de Lorraine	# de 1ère inscription en 2022-2023	
	Hommes	Femmes
Dotation des EPSCP	16	15
Dotation des EPST	10	1
Programme spécifique handicap	1	1
Ministère des Affaires Etrangères (dont Campus France, Eiffel, ambassades)		
Autres ministères		
Collectivités territoriales (dont financements régionaux)	1	
ANR	7	3
CIFRE	10	1
Partenariat de recherche		1
ERC		
Erasmus		
Gouvernements étrangers Europe		
Gouvernements étrangers hors Europe	5	
Activité rémunérée autre que la préparation de la thèse		
TOTAL	50	22

Durées des thèses

Durée des thèses (valeur en mois)	< 40	40 à 52	52 à 72	> 72	Total
1. Mathématiques et leurs interactions	10	4	2	0	16
8. Sciences pour l'ingénieur	3	5	0	0	8
9. Sciences et technologies de l'information et la communication	30	32	7	1	70
Nombre de thèses soutenues	43	41	9	1	94

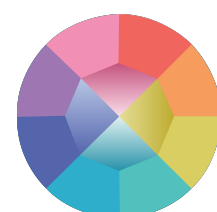
Bilan des thèses soutenues

Par unité de recherche

Loria	CRAN	IECL	GREEN	LGIPM	LCOMS	IADI	IJL	LCFC	G-Tech	MAP
40 ↗	18 ↘	17 ↗	5	5	3	1	1	2	1	1

Par mention

Info	Auto	Maths	Génie élec	Syst élect	Sci archi	Total
43	25	16	5	4	1	94
46%	27%	17%	5%	4%	1%	100%



3. Retour sur le rapport d'évaluation HCERES

Comité de visite du 2 novembre 2022, 11h15-12h15

Présents UL :

Didier Maquin, directeur de l'ED
Laurent Thomann (IECL/mention "Mathématiques")
Nathalie Sauer (Co-Dir/LGIPM/mention "Automatique")
Melika Hinaje (Co-Dir/GREEN/mention "Electronique et Electrotechnique")
François Charoy (Co-Dir/Loria/mention "Informatique")
Jérémy Fix, représentant CentraleSupélec
Souad Boutaguermouchet, gestionnaire pédagogique
Aurore Tranchina, gestionnaire administratif
Maud Clarus, référente MDD

Présent Hcéres :

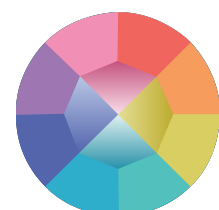
Ioan Todinca, vice-président, professeur en informatique à l'université d'Orléans

Mobilisation importante des acteurs du fonctionnement de l'ED (9 personnes alors que la consigne initiale indiquait 6 personnes au maximum) avec la volonté d'avoir une représentation des mentions disciplinaires, des directions de laboratoire, des partenaires et des personnels d'appui. Entretiens assez décevants, peu de questions sur le fonctionnement intime de l'ED peut-être dû à la présence d'une seule personne du comité.

Le rapport a été reçu le 30 janvier 2023. Les quatre recommandations sont assez générales et pourraient s'appliquer à n'importe quelle école doctorale. Didier Maquin propose aux membres du conseil d'entamer un dialogue sur ces points. Frédéric Robert, porteur du projet pour le prochain contrat a déjà rédigé des réponses courtes sur la façon de prendre en compte ces recommandations (document mis à disposition des conseillers la veille du conseil). Il sollicite des réactions/corrections/commentaires/ajouts à ses propositions (document à déposer dans l'espace partagé).

Didier Maquin indique qu'il n'a pas remonté de demande de correction d'erreurs factuelles (date limite 13 février), ni d'observations sur le rapport. Les documents pour la demande d'accréditation ont été transmis à Frédéric Robert qui devra les compléter et les transmettre à la SDED pour le 13 mars au plus tard (ces documents seront remontés à l'Hcéres au plus tard le 31 mars). Ils comprennent une « fiche de réponse aux recommandations du Hcéres en vue de l'accréditation d'une formation du 3^{ème} cycle » comprenant un champ de réponse aux recommandations.

Didier Maquin indique également avoir participé, le 31 janvier 2023 (de 16h15 à 17h10) aux entretiens Hcéres relatifs à l'évaluation de l'établissement en compagnie des 7 autres directeurs d'ED et de Marc Dalaut, sous-directeur des études doctorales à la Direction de la Recherche et de la Valorisation.



4. Aide accordée pour les soutenances de thèses

Eléments du budget 2023

Contrairement aux autres composantes de l'établissement, les crédits pour le doctorat ont été ouverts à 100% (80% pour les autres composantes) principalement à cause des incertitudes sur les coûts énergétiques)

Le budget de la Maison du Doctorat est inchangé par rapport à 2022 et s'élève à 610 Keuros dont 60%, 366 keuros fléchés vers les ED et 244 keuros pour le commun SDED. Le Budget allouée à l'ED IAEM s'élèvent donc à 57 506 euros.

L'ouverture du budget a été conditionnée cette année par la fourniture d'un budget prévisionnel. Souad Boutaguermouchet a donc préparé ce budget sur la base du réalisé 2022 et l'a envoyé le 17 janvier 2023. Les grands postes budgétaires sont les suivants :

Formations	18 166 €
Aides à la mobilité	5 500 €
Aides au fonctionnement des jurys	28 200 €
Prix de thèse (ED)	300 €
Fonctionnement ED	2 020 €
Total	57 506 €

La somme de 28 200 € correspond au montant de l'aide versée aux laboratoires de recherche pour le fonctionnement des jurys de thèse (94 x 300 €). Le montant de cette aide doit être votée chaque année par le conseil. Didier Maquin met donc au vote la proposition suivante :

Etes-vous favorable à la poursuite de l'attribution d'une somme de 300 euros par thèse soutenue l'année n-1 versée au laboratoire d'accueil du doctorant ?

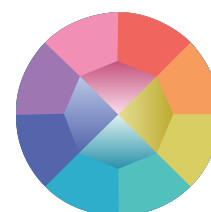
Celle-ci recueille un avis **favorable à l'unanimité** (17 votes dont 4 procurations).

5. Modification du vade-mecum des règles de fonctionnement

Le vade-mecum (des règles de fonctionnement de l'ED) doit être mis en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Les modifications principales apportées par l'arrêté sont :

- 1) l'inclusion, dans la charte du doctorat, d'un paragraphe relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique qui contient a minima le texte du serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique. Le texte de cette charte modifiée a été votée par le Conseil d'Administration le 8 novembre 2022.



- 2) des précisions relatives à la constitution et au fonctionnement du Comité de Suivi Individuel rendant la réunion de celui-ci obligatoire avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.
- 3) la prestation de serment à l'issue de la soutenance et en cas d'admission.
« En présence de mes pairs. Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats.»

Les points 1) et 3) n'impliquent pas de modification dans le vade-mecum. En revanche, le point 2) relatif au CSI doit être pris en compte. Une proposition de version actualisée dans laquelle les modifications proposées apparaissent en rouge a donc été mise à disposition des membres du conseil.

Notons que le CLED a pris la décision de n'exiger l'avis du comité de suivi pour la ré-inscription que pour les doctorants inscrits régulièrement en première année au cours de l'année universitaire (n-n+1) avant le 1^{er} février n+1.

Conformément au vade-mecum en vigueur (paragraphe A.IV) : "Les modifications des règles de fonctionnement de l'ED IAEM Lorraine décrites dans ce vade-mecum ne peuvent être modifiées que par approbation du Conseil de l'ED à la majorité qualifiée des 2/3."

Le nombre de membres pouvant prendre part au vote étant égal à 17 sur un effectif de 20 membres, Didier Maquin met au vote la proposition suivante :

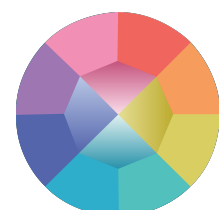
Etes-vous favorable aux modifications proposées du vade-mecum des règles de fonctionnement de l'ED IAEM ?

Celle-ci recueille un avis **favorable à l'unanimité** (17 votes dont 4 procurations).

6. Remplacement d'une personnalité extérieure du conseil

Dominique Daloz, personnalité extérieure du Conseil de l'ED IAEM Lorraine a quitté ses fonctions de Directeur de l'Ecole Doctorale Chimie, Mécanique, Matériaux, Physique (C2MP) au 1^{er} septembre 2022 et a souhaité mettre un terme à son mandat. Didier Maquin le remercie publiquement pour son investissement au sein du Conseil.

Didier Maquin a contacté son successeur à l'ED C2MP, Jean-Marc Raulot et propose au Conseil sa nomination en remplacement de Dominique Daloz. La proposition suivante est alors mise au vote :



Etes-vous favorable à la nomination de Jean-Marc Raulot comme personnalité extérieure au sein du conseil de l'ED IAEM ?

Celle-ci recueille un avis favorable à l'unanimité (17 votes dont 4 procurations).

7. Temps de parole donné aux élus doctorants

Jérémy Dousselin souhaite revenir sur le dispositif de formation. Si celui-ci n'est globalement pas mis en cause, il souhaite attirer l'attention sur l'inadaptation, selon lui, de l'exigence d'obtention d'un nombre minimum de crédits selon certains volets (i.e. 5 crédits en formation disciplinaires, 3 crédits en formation transverses, etc) jugeant qu'il serait préférable qu'un doctorant ait l'entière liberté pour capitaliser ses crédits.

Didier Maquin rappelle que le dispositif a précisément été conçu pour obliger les doctorants à suivre des formations leur permettant d'être formés sur un spectre assez large de compétences.

Maxime Grosso se plaint de l'organisation du module « Prévention Sécurité et Santé au travail » du 10 février dernier. En effet, une demi-journée planifiée de formation a été annulée le jour même à l'initiative des formateurs et elle a été replanifiée le 24 mars. Les auditeurs ont reçu un message le 16 mars leur indiquant cette re-planification et mentionnant l'obligation de participer à cette demi-journée pour valider l'ensemble des crédits. Ce délai d'une semaine entre l'annonce et la tenue de cette formation n'est pas correct.

Didier Maquin enregistre ce dysfonctionnement et fera remonter cette information à la MDD.

8. Questions diverses

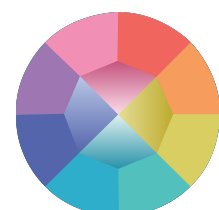
Yves Laprie prend la parole et fait un rappel sur les règles de signature des publications. En effet, la mention des affiliations d'un auteur sur les productions scientifiques est importante pour le référencement des travaux des unités de recherche et de l'Université de Lorraine. Elle impacte directement les classements des universités (nationaux ou internationaux comme le classement de Shanghai). Il est donc important d'utiliser un format unique. Celui-ci a été précisé par une décision du Comité de Coordination et d'Orientation Scientifique de Lorraine (CCOSL) en date du 1^{er} février 2018 et actualisée en février 2020

Pour les unités de recherche sur lesquelles l'ED est adossée, les libellés sont les suivants :

– CRAN

Université de Lorraine, CNRS, CRAN, F-54000 Nancy, France

Université de Lorraine, CNRS, CRAN, F-88000 Epinal, France



– **Loria**

Université de Lorraine, CNRS, Inria, LORIA, F-54000 Nancy, France [si l'équipe est commune à l'UL, Inria et le CNRS]

Université de Lorraine, CNRS, LORIA, F-54000 Nancy, France [si l'équipe n'est pas commune avec Inria]

Université de Lorraine, CNRS, LORIA, F-57000 Metz, France [si il y n'a pas d'EC de CentraleSupélec]

Université de Lorraine, CentraleSupélec, CNRS, LORIA, F-57000 Metz, France [si il y a des EC de CentraleSupélec]"

– **IECL**

Université de Lorraine, CNRS, Inria, IECL, F-54000 Nancy, France [si l'équipe est commune à l'UL, Inria et le CNRS]

Université de Lorraine, CNRS, IECL, F-54000 Nancy, France [si l'équipe n'est pas commune avec Inria]

Université de Lorraine, CNRS, IECL, F-57000 Metz, France [si l'équipe n'est pas commune avec Inria]

– **LCOMS**

Université de Lorraine, LCOMS, F-57000 Metz, France

– **LGIPM**

Université de Lorraine, LGIPM, F-57000 Metz, France

– **LCFC**

Université de Lorraine, Arts et Métiers ParisTech, LCFC, F-57000 Metz, France

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 17h30

